



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 23.03.2023

Numéro de publication: BH07-0000003689

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation "Mémoire, Art et Forêt Bonfol"

Organisation concernée:

Fondation "Mémoire, Art et Forêt Bonfol"
CHE-196.817.439
c/o: Yannis Cuenot
Sur la Place 95
2944 Bonfol

Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné, par décision du **16 mars 2023**, la dissolution et l'entrée en liquidation de la **Fondation « Mémoire, Art et Forêt Bonfol »**, dont le siège est à **Bonfol**. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du Conseil de fondation, c/o M. Yannis Cuenot, Chemin du Noz 16, 2942 Alle. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, Cour de droit administratif et public, Avenue Eugène-Rambert 15, 1014 Lausanne.

Décision:

Dissolution et entrée en liquidation du 16 mars 2023

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne